

Image not found or type unknown



Litige avec une compagnie aerienne

Par **DEUMIER**, le **22/04/2008** à **10:59**

J'ai un litige avec une compagnie qui a égarée mes deux bagages lors d'un séjour récent à l'étranger.
En fait mes bagages n'ont pas été perdus par erreur de manipulation sur une quelconque plateforme, mais volontairement détournés sur une autre destination et à un autre nom. Mon erreur consiste à ne pas avoir vérifié le talon collé sous mon billet !
La compagnie ne possède pas de bureaux et passe par un sous traitant local.
Quelle est la responsabilité de la compagnie ? celle du sous traitant ?
Dois je me retourner vers la Compagnie ? ...le sous-traitant ???
A quelle indemnisation puis-je prétendre ? ...bagages ...séjouretc....
Je ne parle même pas de la misère qui m'est proposée.
Merci